
Compte-rendu Réunion du 14 novembre 2006 St Romain en Gal (69)

Présents : Serge ARGENTI, Communauté de Communes du Pays de Romans - Laëticia BACOT, GRAIE - Claire BATISSE-DAUQUAIRE, GRAND LYON - Charlotte BAZIN, Communauté de Communes du Tournonais - Caroline BERTOLINI, SICOS-SPANC - Nathalie BORGHINO, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix - Nicolas BOUEDEC, Syndicat Intercommunal de Bellecombe - Elodie BRELOT, GRAIE - Enio BRIGHENTI, Conseil Général de l'Ain - Valérie BRUNNER, SYSEG - Syndicat pour la station d'épuration de Givors - Michel BURTIN, Conseil Général de l'Allier- Frédéric CARDI, Blard SA - Michel CHAISSAC, Lyonnaise des Eaux France - Frédéric CHARPENTIER, C3E Cabinet F.Charpentier - André CHIESA, C.D.F Environnement - Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole- Marilyne COMBET, Chambéry Métropole - Thomas CORSET, D.D.A.F. 69 - Khadija CRETTEZ, Communauté de Communes du Pays de L'Herbasse- Manuel DE FREITAS, Communauté d'agglomération Loire Forez - Isabelle DERISOUD, S.I.A. de la Haute Vallée du Garon - Marion DESMEURES, Communauté de Communes d'Eyrieux aux Serres - Julien DUFFOURD, Act Habitat - Alexandra DUMOULIN, S.I.A. du Pays d'Albon - Daniel FAUDRY, - Pierre FAURE, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix - Jean Luc FLATTOT, Communauté de communes du Bassin d'Annonay - Dominique FLEURENT, SED Haute Savoie - Karine FOREST, Région Rhône-Alpes - Eric FORTELLI, SDEI - Benoît GHIRARDI, Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse - Franck GILBERT, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse - Jean-Luc GILLES, Conseil Général de l'Allier - Emmanuelle GRAS, Syndicat Interdépartemental du bassin de la Galaure - SPANC - Jérôme GRIFFAY, S.I.A. du Pays d'Albon - Eric GUERIN, Communauté de Communes du Canton de Rumilly - Laure HAILLET DE LONGPRE, Conseil Général de l'Ardèche - Henri JAMES, Syndicat Interdépartemental du bassin de la Galaure - SPANC - Florian KACIEL, Communauté de Communes du Genevois - Abdelkader LAKEL, CSTB - Sébastien LAVIGNE, SIVOM de la Vallée de l'Ondaine - Nathalie LE PESTIPON, SIA du Pays de Tarare - Sylvette LEANDRI, Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence - Laurence LOUIS, SILA - Syndicat Mixte du Lac d'Annecy - Sylvain LOUVETON, Conseil Général de la Savoie - Valérie MAIMBOURG, Grenoble Alpes Métropole - Nicolas MALEYSON, SDEI - Gérard MARION, Conseil Général de l'Allier - Daniel MARTIN, Conseil Général du Rhône - Fabrice MONNERON, SDEI - Mélanie MONTEL, Communauté de Communes Chalaronne Centre - Sandrine MOREL, Parc naturel régional du Pilat - Sébastien MUFFAT-JEANDET, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais - Syndicat Mixte du Lac d'Annecy - Gilles NICOT, Cabinet Nicot Ingénieur Conseil - Caroline OBERLIN, Société TVD - Estelle PAREJA, SED Haute Savoie - Philippe PARMIENTE, Ginger Environnement - Luc PATOIS, Syndicat Intercommunal de Bellecombe - Stéphane PINAT, Communauté de communes "pays de l'Hermitage - Natacha PORTIER, Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle - Damien PROVENT, Conseil Général de Haute Savoie - Pierre PRUNET, S.I.V.U. de la Pray - Sabine QUARD, Edacere S.C.A. - Florence QUILLES, GRAND LYON - Leïla RAMMAH, Communauté de communes du Bassin d'Annonay - Julien RONZIER, Communauté de Communes de Forez en Lyonnais - Pierre SAUVAT, Conseil Général du Puy de Dôme - Anne Lise SCHWARTZMANN, Conseil Général de l'Ain - Ludovic SERAILLE, Entreprise Gauthier - FNSA - Chantal SIMONNET, JADE Environnement - Lionel SINTES, L'ASSAUT Assainissement Autonome - Max TERNON, Teréo-Aménagement - Loïc TEYSSIER, Ville de Valence - Stéphane THEIBAUD, Ginger Environnement - Marie VALLET, Communauté de Communes du Pays de Romans - Géraldine VEILLET, Communauté de Communes du Pays d'Alby - Virginie VIOLLET, Conseil Général de Haute Savoie - Raphaël YOUSOUFIAN, Conseil Général du Rhône

PROGRAMME

OUVERTURE de la réunion par le Conseil Général du Rhône
Daniel MARTIN, Conseiller Général délégué à l'eau

PRESENTATION DU SATAA DU RHONE

Raphaël YOUSOUFIAN, Service d'assistance technique à l'assainissement autonome du Rhône (SATAA)

ACTUALITE REGLEMENTAIRE : LES SPANCS ET LA NOUVELLE LOI SUR L'EAU

Thomas CORSET, D.D.A.F. 69

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE 9EME PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU

Franck GILBERT, Agence de l'eau RM&C

LES NOUVEAUX CRITERES D'INTERVENTION DE LA REGION RHONE-ALPES

Karine FOREST, Région Rhône-Alpes

LES SPANC ET LA REHABILITATION

-- Réflexions, préconisations et méthodologie proposée par le groupe de travail assainissement non collectif de l'ASTEE
Abdel LAKEL, CSTB et Animateur du groupe de travail ASTEE
-- Retours d'expériences des SPANC : échanges et discussion

FILIERES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET REGLEMENTATION FRANÇAISE : EVOLUTIONS NECESSAIRES DANS LE CONTEXTE EUROPEEN

Abdel LAKEL, CSTB et Animateur du groupe de travail ASTEE

EVOLUTION DU MODE DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU ET PREPARATION DE LA PROCHAINE REUNION

DOCUMENTS DISPONIBLES

Les supports Power Point des interventions de la réunion sont mis à la disposition de tous sur le site Internet du GRAIE : <http://www.graie.org> page "actualités" lien réseau assainissement non collectif.

1. Présentation du SATAA du Rhône

Daniel MARTIN, Conseiller Général délégué à l'eau

Raphaël YOUSOUFIAN, Service d'assistance technique à l'assainissement autonome du Rhône (SATAA)

Daniel MARTIN, Conseiller Général du Rhône délégué à l'eau, accueille les participants puis laisse la parole à Raphaël YOUSOUFIAN afin de présenter le SATAA.

Le conseil général du Rhône s'est engagé assez tôt dans une politique de soutien aux SPANC avec la création d'un service en décembre 2003 et le recrutement d'un ingénieur à plein temps en septembre 2004. La création des SPANC, a été progressive sur le département pour atteindre aujourd'hui une cinquantaine de SPANC en activité.

Le SATAA :

- assiste les collectivités dans la mise en œuvre des Spanc : former et animer un réseau de techniciens, mettre à disposition des outils de communication et d'information technique
- coordonne les acteurs départementaux avec notamment la création d'un comité d'orientation , d'un comité technique, d'une base de données zonages et Spanc et l'animation de 3 groupe de travail sur "les modèles et formulaires", les "logiciels de gestion de l'anc" et les "matières de vidange".
- Met en œuvre les actions départementales tel l'information des professionnels, établissement du schéma d'élimination des matières de vidange et le suivi technique et financier des aides accordées au Spanc ainsi qu'à la réhabilitation des installations.

Rq : Parmi les différents sujets abordés et traités dans les groupes de travail, la question du traitement des matières de vidange est assez cruciale sur le département et a été évoquée cette semaine avec la collaboration des professionnels de l'assainissement et les services de l'Etat.

2. Actualité réglementaire : les spancs et la nouvelle loi sur l'eau

Thomas CORSET, D.D.A.F. 69

La LEMA – Loi sur l'eau et les milieux aquatiques adoptée en deuxième lecture par le Sénat le 11 septembre 2006 est actuellement en deuxième lecture à l'Assemblée nationale et sera votée d'ici la fin de l'année 2006. Les principaux éléments de débats soulevés en matière d'ANC sont les suivant :

CONTROLE et DIAGNOSTIC

- Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, les communes assurent le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Elles ont le choix d'exercer ce contrôle soit directement en procédant au diagnostic des installations, soit sur pièces à partir des diagnostics réalisés selon les modalités prévues à l'article L. 1331-1 du code de la santé publique. Le diagnostic des installations peut donc être publique ou privé.
- Délai de 3 ans à compter de la date de diagnostic, pour réhabiliter une installation défaillante = « dysfonctionnement générant un risque sanitaire ou environnemental »
- Dans le cas où la commune n'a pas choisi d'exercer directement le diagnostic des installations d'assainissement non collectif, les propriétaires font procéder au diagnostic de leurs installations par une personne répondant aux conditions fixées par les dispositions de l'article L. 271-6 du code de la construction et de l'habitation et selon les modalités prévues à l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales. Dans ce cas, cette personne transmet à la commune une copie du diagnostic.
- Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le diagnostic des installations d'assainissement non collectif est produit.
- Ce diagnostic est réalisé au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité fixée par la commune, qui ne peut excéder dix ans.

ENTRETIEN

- Un arrêté interministériel définit les modalités d'agrément des personnes ou entreprises qui réalisent les vidanges et prennent en charge le transport et l'élimination des matières extraites, ainsi que des entreprises d'entretien des installations d'assainissement non collectif.

En résumé, le dernier texte de loi n'ouvre plus directement le contrôle ANC à la concurrence sur un territoire mais il permet aux collectivités de ne pas créer de SPANC en déléguant le diagnostic à un organisme extérieur.

Plusieurs intervenants ont exprimé leur inquiétude de voir des collectivités se désengager de la démarche ANC. Cependant, le soutien financier apporté par les partenaires (agence de l'eau, certains départements et Région Rhône-Alpes) pour les contrôles ANC conduira à un coût du contrôle beaucoup plus important pour le particulier en l'absence de SPANC.

NDLR : la LEMA a été adoptée en seconde lecture par l'Assemblée Nationale, le 30 décembre 2006 et publiée au JO le 31 décembre 2006.

Texte en vigueur disponible en téléchargement sur le site : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

3. Politiques d'intervention des différents partenaires

Franck GILBERT de l'agence de l'eau RM&C présente au groupe le projet de politiques d'intervention en matière d'assainissement non collectif au sein du 9^{ème} programme.

Cette politique étant à l'heure de la réunion à l'état de projet, nous ne citerons ci-après que les thématiques d'intervention en matière d'ANC sur lesquelles, le 9^{ème} programme focalise son attention :

- Le soutien aux structures d'assistance technique aux collectivités des Départements (SATAA),
- Le soutien au fonctionnement des SPANC,
- L'aide à la réhabilitation d'installations défectueuses

De même pour les axes d'intervention en projet pour la région Rhône Alpes :

- La mise en place des SPANC, en soutenant l'emploi créé
- La réhabilitation des ouvrages d'épuration non collectif
- Les investissements collectifs pour l'accueil et le traitement des matières de vidange

4. Les SPANC et la réhabilitation

Abdel LAKEL, CSTB et animateur du groupe de travail ASTEE présente le travail du groupe de travail de l'ASTEE sur la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif (opération de restauration sur tout ou partie des installations existantes générant un risque environnemental).

L'objectif de ce travail finalisé en janvier 2007 était d'une part, de préciser les différentes contraintes associées à la question de la réhabilitation et d'autre part, de proposer une méthodologie générale adaptée. Pour cela le groupe de travail a rédigé un document fournissant les éléments techniques à prendre en compte pour mener à bien une réhabilitation dans les règles de l'art.

Il se décompose en 3 parties : analyses des contraintes, définition d'une méthodologie de réhabilitation (procédure de diagnostic, évaluations des contraintes à la parcelle, et typologie des filières) puis synthèse conclusion.

Ce document est téléchargeable sur le site de l'ASTEE : <http://www.astee.org/>

Suite à cette présentation plusieurs retours d'expériences des membres du réseau sur des réhabilitations sont présentés :

-- Retour d'expérience sur le SATAA 69 - Raphaël YOUSOUFIAN, SATAA 69

-- Retour d'expérience de la Communauté de communes du Canton de Rumilly – Eric GUERIN, Communauté de Communes du Canton de Rumilly; Julien DUFFOURD, ACT HABITAT (URPACT RHONE ALPES)

-- Retour d'expérience du Syndicat de Bellecombe - Luc PATOIS : Retour d'expérience d'un programme de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique

5. Evolution du mode de fonctionnement du réseau

Après deux ans de réunions d'échanges semestriels sur l'assainissement non collectif, le GRAIE propose une évolution du principe de fonctionnement du réseau régional.

Les modifications proposées et validées par le conseil d'administration du GRAIE, sont les suivantes :

- 1 – constitution d'un groupe de travail régional des SATAA et des SPANC bien avancés dans la réflexion, avec un projet de travail : ce pourrait être d'alimenter le site internet INFOSPANC,

- de préparer la conférence annuelle, des notes de réflexion, aborder les filières, ... 3 réunions proposées en 2007
- 2 – organisation d'une conférence régionale annuelle avec : restitution des travaux du GT, état des lieux régional et apport d'information extérieure à la région. Viser 120-150 participants avec une organisation sur le schéma actuel.
 - 3 – constitution d'un observatoire de la mise en place des SPANC, mettre à jour et enrichir une base de données et mise en ligne d'informations.

Les participants à la journée valident à main levée ces propositions.

Constitution d'un groupe de travail

Concernant la constitution du groupe de travail, les participant au réseau sont invités à se porter candidat. Il est souhaité de maintenir comme préoccupation centrale la mise en place et le fonctionnement des services SPANC. Il n'est pas exclu pour autant de s'intéresser à des thèmes techniques. Il ne s'agit pas non plus de la défense des services publics en régie.

La constitution du groupe reste centrée sur les acteurs publics de l'assainissement non collectif (SATAA, SPANC, Agence de l'eau, Etat) ; les exploitants privés peuvent en faire partie (tout comme dans le réseau des exploitants de station d'épuration sur la gestion des sites de dépotage que le Graie anime depuis 2000.). Les autres acteurs privés peuvent être sollicités pour leurs compétences sur des actions ponctuelles. Ludovic SERAILLE, de la FNSA signale qu'il est prêt à intervenir autant que de besoin dans ce groupe. Une première reunion du groupe sera organisé le jeudi 1er mars 2007.

Constitution d'un observatoire de la mise en place des SPANC

En l'absence de bases de données régionales ou de bassin, le Graie propose de gérer une base de données observatoire de la mise en place des SPANC en Rhône-Alpes et de la mettre en ligne. Ceci doit être mené en appui sur les structures départementales. En effet, les SATAA ont pour la plupart mis en place cette base de données. Le Graie ne se substitue pas à l'animation départementale.

6. Perspectives

PROCHAINES REUNIONS

- **Groupe de travail restreint :**

Jeudi 1^{er} mars 2007- St Donat sur herbasse puis le Jeudi 22 mai 2007 – lieu à définir

- **Journée d'échange régionale :** Jeudi 15 novembre 2007